

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR 2022-282

Objet : emplacement bus DK Pulse route de Rubrouck

## A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2211.1 et suivants,  
Vu la demande de DK Pulse Maison du Sport 20, rue Vatel 59180 Cappelle la Grande afin de garantir son emplacement sur le parking du Complexe sportif Deldicque, route de Rubrouck,

### ARRETE :

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit à tout véhicule, sur le parking situé devant le complexe sportif Deldicque, salle RD2, route de Rubrouck, et ce, **chaque lundi et jeudi de 13h à 17h jusqu'à la fin du mois de janvier 2023, excepté la semaine du 26 au 31 décembre 2022.**

**ARTICLE 2** : une signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

**ARTICLE 3** : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 9 décembre 2022

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 09/12/2022  
Le Maire  
Frédéric DEVOS



Le Maire,  
Frédéric DEVOS

A blue circular stamp of the Municipality of Wormhout, Nord, identical to the one on the left. It features the same emblem and text, with a signature written over it.